



AQSBI!

Association de Quartier - Serrières bouge!

Le Comité de l'AQSBI!

Présidence	Evan Rohr, Chemin-Vieux 14, tél. 032 - 751 71 57, info@aqsb.ch
Trésorier	Bernard Simond
Secrétariat	Eliane Mollia
	Nadia Basse
	Olivier Forel
	Rolf Geiser
	Christian Mérillat
	Françoise Yoder

Contacts :

- **Secrétariat** : Chemin de la Justice 18, tél. 032 - 731 72 31, info@aqsb.ch
- **Animation** : Chemin de la Justice 18, tél. 032 - 731 72 31, animation@aqsb.ch
- **Urbanisme** : Chemin-Vieux 14, tél. 032 - 751 71 57, urbanisme@aqsb.ch

Pour mémoire, voici les règles pour le Comité selon les statuts :

<i>Comité</i>	Le comité se compose de quatre à dix membres, soit au minimum un président, un vice-président, un secrétaire et un caissier.
Composition	
Election	Le comité est choisi parmi les membres de l'AQSBI. Il est élu par l'assemblée générale pour deux ans. Il est rééligible.
Attributions	Le président de l'AQSBI préside de droit le comité. Le vice-président le remplace en cas d'empêchement. Les membres du comité se répartissent les tâches qui lui incombent. Le comité représente l'AQSBI à l'égard des tiers, il gère les affaires de l'AQSBI. À ce titre, il prend toutes les mesures nécessaires à la réalisation des buts de l'AQSBI en veillant à une gestion économique des moyens disponibles. Il présente à l'assemblée le rapport annuel de gestion et les comptes. Il traite toutes les affaires courantes qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale. Il a la compétence de régler les affaires urgentes concernant l'AQSBI. La responsabilité de l'AQSBI est engagée par la signature collective à deux, du président ou du vice-président avec celle d'un autre membre du comité.